



**Document 2**

Le conseil constitutionnel est une institution camerounaise créée par la loi N° 96/06 du 18 janvier 1996 . Elle a été officiellement mise en place le 7 février 2018. C'est l'instance compétente en matière constitutionnelle et l'organe régulateur du fonctionnement des institutions de la république. De façon saisonnière, le conseil constitutionnel est l'arbitre du jeu politique en ce qu'il est appelé à régler les contentieux électoraux pouvant survenir lors d'élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales et même les référendums. C'est le conseil constitutionnel qui proclame les résultats des élections au Cameroun.

Source : : [https:// fr.m.wikipedia.org / wiki/ conseil constitutionnel](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/conseil_constitutionnel)

**Document 3 : les irrégularités électorales**



Source : Fabre J.P., « succes » in [https:// fr.m.wikipedia.org / wiki/ fraudes électorales](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/fraudes_electorales).

Consignes: Effectue les taches suivantes

1- Présente le problème posé dans la situation ci –dessus

.....  
..... (3pts)

2- Identifie deux principaux organes qui interviennent dans l'organisation des élections au Cameroun

..... (3pts).

3- Propose aux populations de ton quartier deux solutions pour limiter les fraudes aux prochaines élections.

.....  
..... (3 pts)

Présentation 2 pts